



SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DES POSTES

MÉMOIRE DE LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL

PRÉSENTÉ AU COMITÉ STRATÉGIQUE DE
LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

565, RUE CRÉMAZIE EST
BUREAU 3100
MONTRÉAL, H2M 2V6

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Services à la population	3
Le processus de cet examen	4
Les conséquences de la déréglementation	5
La sécurité du courrier et de la population	6
Postes Canada et l'environnement	6
Conclusion	7

INTRODUCTION

Le travail du comité stratégique (révision du mandat de la Société canadienne des postes) est de la plus haute importance pour nous, travailleuses et travailleurs des postes. Les recommandations que vous soumettrez au gouvernement canadien pourraient avoir des impacts majeurs pour l'avenir de la S.C.P., sur nos conditions de travail ainsi que sur le service public, universel et de proximité. Nos membres sont fiers d'offrir ce service à la population du Québec et du Canada.

La Section locale de Montréal représente environ 6 500 travailleuses et travailleurs affectés au traitement, à la levée et à la livraison du courrier.

Nous desservons les citoyennes et citoyens du grand Montréal ainsi qu'une grande partie du territoire de la Rive-Sud de Montréal ainsi que de la Rive-Nord incluant la ville de Laval.

Nos membres, tout comme la population que nous desservons, sont composés de personnes de différentes nationalités ou provenant de différentes régions du Québec, du Canada et du monde. Postes Canada a permis, et ce, à tarif abordable de maintenir les liens de communication avec nos familles et amis grâce, entre autres, au service de la poste-lettre.

La Section locale de Montréal du Syndicat des travailleuses et travailleurs des postes est fière de vous présenter ce mémoire.

SERVICES À LA POPULATION

Malheureusement, au cours des dernières années, de nombreux comptoirs postaux ont été fermés. D'autres ont été franchisés avec pour conséquence que la population n'a pas toujours accès à tous les services offerts par Postes Canada. De nombreuses plaintes de citoyennes et citoyens ont été portées à notre attention concernant la qualité des services offerts dans ces franchises en plus d'obliger les utilisateurs du service postal à se déplacer sur de plus grandes distances afin d'obtenir ces services.

Pour nous, la livraison à domicile devrait être accrue et cela en réduisant le nombre de boîtes postales communautaires et en assurant la livraison à domicile pour l'ensemble des citoyennes et citoyens. Pourquoi obliger nos aînées et aînés ou les personnes avec des limitations fonctionnelles à se déplacer pour recevoir leur courrier ?

Nous croyons, qu'en augmentant le nombre de comptoirs postaux ainsi que le nombre d'heures d'ouverture, nous pourrions offrir à la population des services de qualité et diversifiés tels que bancaires, financiers, haute technologie et autres. De plus, la S.C.P. pourra s'assurer d'une plus grande visibilité à l'échelle du Québec et du Canada et augmenter le rôle social important qu'elle y occupe.

Nos membres sont prêts à relever ce genre de défi et nous sommes convaincus que plus les services de la S.C.P. seront diversifiés, plus ils seront utilisés par la population canadienne. Nous croyons donc que le gouvernement canadien doit faire en sorte que la S.C.P. puisse étendre les services qu'elle offre aux citoyennes et citoyens de notre pays.

LE PROCESSUS DE CET EXAMEN

Nous avons dénoncé le fait qu'aucune audience publique ne soit tenue malgré l'importance du mandat confié au comité consultatif.

La période au cours de laquelle les mémoires doivent parvenir est pour tous et toutes une problématique majeure, car il s'agit de délais très courts et de plus, ce processus se déroule durant la période estivale.

De plus, nous considérons que l'annonce de l'examen stratégique n'a pas été suffisamment publicisée, ce qui a pour conséquence que peu de gens sont informés de la situation et des enjeux liés à cet exercice.

Nous souhaitons que les citoyennes et citoyens aient l'opportunité de s'exprimer soit à titre personnel, au nom d'organismes, d'entreprises et qu'elles ou ils puissent vous faire part de leur vision du système postal. Ces différents intervenants auraient été mieux servis, selon nous, par un processus transparent, incluant, par exemple, des audiences publiques.

Nous souhaitons voir le gouvernement canadien reconsidérer l'échéancier du processus actuel pour y inclure lesdites audiences publiques.

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉRÉGLEMENTATION

Tel que mentionné lors de l'introduction de ce mémoire, la population de Montréal et de ses banlieues est très diversifiée.

Le service postal offre à cette population un moyen peu coûteux de garder des contacts avec leurs familles et amis desquels ils sont éloignés pour différentes raisons.

Il est évident, pour nous, qu'une déréglementation n'améliorerait en rien les services auxquels la population est en droit d'obtenir. Nous pensons plutôt que nous pourrions faire face à une diminution des services, plus particulièrement en région rurale. Nous croyons que l'état a le devoir et la responsabilité de s'assurer que les citoyennes et citoyens du Québec et du Canada aient toujours droit à un service postal universel et public.

Les pays qui ont privatisé ou déréglementé leur système postal, ont vu leur population subir des réductions de services, des hausses de tarifs et autres effets pervers. Les employées et employés des postes de ces pays ont subi d'importantes pertes d'emplois et ont vu leurs conditions de travail se détériorer.

Le Canada est le 2^e plus grand pays du monde avec une moyenne de 3 habitants par km². Malgré cela, nous avons un des tarifs les plus bas, soit 0.52 \$, pour l'envoi d'une lettre de première classe, et ce, peu importe l'endroit au pays où vous déposez cette lettre.

En plus de la population, la déréglementation nuirait aux petites et moyennes entreprises, aux nombreux travailleurs autonomes et aux organismes communautaires. Le service postal est, pour eux, un levier économique nécessaire à leur développement.

Toute déréglementation causerait une pression financière sur la Société canadienne des postes qui pourrait se traduire par une détérioration des relations de travail. Lors de l'adoption de la loi sur la Société canadienne des postes, il était demandé aux parties de prendre des mesures afin d'assainir les relations de travail suite aux nombreux conflits qui eurent lieu à l'époque.

Il faut noter que le dernier conflit remonte à 1997 et qu'en 2007, nous avons négocié une convention dont l'échéance est le 31 janvier 2011. Nous aurons donc connu une période minimale de 14 ans de paix industrielle.

LA SÉCURITÉ DU COURRIER ET DE LA POPULATION

Déréglementer le service postal nuirait à la sécurité du courrier en permettant à plusieurs entreprises d'avoir accès aux immeubles et aux points de remise résidentiels.

De plus, la confidentialité du courrier serait compromise. Comment le gouvernement canadien pourrait-il s'assurer que tous les fournisseurs de services de livraison respectent les lois et règlements qui lient les employées et employés des postes? Selon le *Patriot Act* américain, les entreprises américaines, ou une de ses filiales, qui obtiendraient un marché détenu par la SCP, pourraient se voir dans l'obligation de fournir au gouvernement américain des renseignements, lesquels sont présentement confidentiels. Que se passera-t-il le cas échéant?

À Montréal, comme dans plusieurs grandes villes canadiennes, de nombreux immeubles à appartements sont munis de serrures que seuls les employées et employés de Postes Canada possèdent. Permettre à de nombreux concurrents d'avoir accès à ces immeubles pourrait nuire à la sécurité de ces citoyennes et citoyens.

Que l'on pense seulement aux nombreux vols d'identité dénoncés depuis les dernières années. L'accès plus facile aux renseignements personnels de la population n'aurait-il pas pour effet d'accroître encore davantage ce genre de fraude? Nous croyons que oui.

POSTES CANADA ET L'ENVIRONNEMENT

Dans son édition du samedi, 9 août 2008, le ministre Cannon affirmait : « Le mandat du comité est d'évaluer la réalité de 2008 et de voir si cette institutions a besoin de nouvelles techniques de marketing, voir s'il n'y a pas d'autres façons de faire ».

L'environnement est actuellement une des préoccupations majeures pour la population du Québec et du Canada. Déréglementer le système postal permettrait à la concurrence de partager la livraison du courrier effectuée par les employées et employés de Postes Canada. Il en résulterait une utilisation accrue de véhicules qui consomment des ressources non renouvelables augmentant ainsi la pollution de l'air et les problèmes déjà criants de circulation.

La loi sur la Société canadienne des postes oblige celle-ci à payer des impôts mais rien ne l'oblige à donner des dividendes.

Au cours des 10 dernières années, 547 millions \$ ont été remis en dividendes au gouvernement canadien.

Donner des outils à la Société canadienne des postes afin d'augmenter sa part du marché concernant la livraison des colis pourrait avoir un impact positif sur l'environnement.

La Société canadienne des postes pourrait prendre une partie des dividendes versés dans le but d'acquérir des camions beaucoup moins polluants.

Ce genre de décision serait certainement très bien perçu par les citoyennes et citoyens et publiciser ce genre d'initiative pourrait être perçu comme une preuve de leadership tout en étant un excellent coup de marketing.

CONCLUSION

Le gouvernement Harper a demandé, par le biais du comité consultatif, de faire un rapport et d'émettre des recommandations suite à l'examen stratégique de la Société canadienne des postes.

Bien sûr, le processus est dénoncé, non seulement par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, mais également par les organismes communautaires, par de nombreux élus municipaux et par la population en général.

Il appartiendra au comité consultatif d'émettre des recommandations. Nous espérons que ces recommandations feront en sorte d'augmenter la visibilité de Postes Canada et des services qu'elle offrira aux citoyennes et citoyens du Québec et du Canada.

Nous souhaitons que les recommandations émises tiendront compte de plusieurs aspects, tels que : le caractère social de Postes Canada, le maintien d'emplois décents, l'environnement, la sécurité du courrier et d'abord et avant tout, le maintien du monopole de la poste-lettre et la possibilité d'étendre les services dont les services financiers, bancaires et autres.

Nous souhaitons le maintien du moratoire sur la fermeture des bureaux de postes et la possibilité d'accroître le nombre de ses bureaux corporatifs.

Nous souhaitons également augmenter la livraison aux domiciles des résidentes et résidents en éliminant des boîtes postales communautaires.

En espérant que ce mémoire puisse vous aider dans vos prises de décisions.

N.B. : Ce mémoire est déposé au nom du comité exécutif de la Section locale de Montréal du Syndicat des travailleuses et travailleurs des postes et de ses membres.